

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'Etat

10/12/85 2/1/86
DECRET N° /MTERFDP2S/DGFP/DGFC

Portant intégration et nomination de
Monsieur TCHIMANGA Joseph, dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Techniques
Industrielles).-

LE PREMIER MINISTRE,

/IS.S :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 376/04 du 7 Décembre 1984 portant
ratification de l'Ordonnance n° 219/04 du 23 Août 1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution du 6
Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2207/FP du 21 Juin 1956 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techni-
ques ;
(/u le décret n° 62/132/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/01/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlement
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 04/056 du 8 Août 1984 portant
nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 05/1423 du 7.12.85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 05/1434 du 17.12.85 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 05/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

du 10.12.85
Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 4 Mai 1975 signé entre
Bulgarie et la République Populaire du Congo ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé

AE

les

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'accord du 4 Mai 1975 susvisés, Monsieur TCHIMANG Joseph, né le 10 Novembre 1956 à Liafoumou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien (Spécialité : Alimentation et Equipement Electrique des Entreprises Industrielles), obtenu à l'Institut Supérieur de Mécanique et d'Electrotechnique V.I Lénine de Sofia (BULGARIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energie

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M.TSIONA. -

Angé Edouard POUMGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPE.....	3
DGFP/DST.....	2
D.G.D.....	3
D.C.F.....	1
M.M. DE	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/DC.....	2

X